

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**Séance du Conseil Municipal du jeudi 04 mars 2021**

Élus :	33	L'an deux mille vingt et un, le quatre mars ; le Conseil Municipal de la ville de Mions, légalement convoqué le vingt-six février deux mille vingt et un, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Claude COHEN, Maire.
Présents :	25	
Absents :	8	
Pouvoirs :	7	
Votants :	32	
Présents :		Claude COHEN, Anne-Bénédicte FONTVIEILLE, Julien GUIGUET, Nathalie HORNERO, Mickaël PACCAUD, Josiane GRENIER-FOUADE, Jean-Michel SAPONARA, Josée CORDIER, Nicolas ANDRIES, Jean LANG, Elodie CAYER-BARRIOZ, Céline BERNARD, Alain CHAMBRAGNE, Yvain MOREAU, Jacky MEUNIER, Julien HEMON, Jean-François CALVO, Anna MIGNOZZI, Francis MENA, Sophie SPENNATO, Bruno VANANTY, Yves PARRET, Laure HUGONET, Ivan CATTANEO, Sylvie BENVENUTO
Absents :		Aline BERRUYER
Absents ayant laissés procurations :		Audrey LEGER à Jean-François CALVO Patrick TUR à Julien GUIGUET Claudie LINOSSIER à Céline BERNARD Christine BARROT à Claude COHEN Régine MANOLIOS à Jean-Michel SAPONARA Suzanne LAUBER à Josiane GRENIER-FOUADE Radomir TRIFUNOVIC à Mickaël PACCAUD
Secrétaire de séance :		Jean-Michel SAPONARA

**Délibération n° 0\_DL\_2021\_027**

**Objet** : Aide à l'acquisition de composteurs pour l'année 2021

**Rapporteur** : Elodie CAYER-BARRIOZ

Madame Élodie CAYER-BARRIOZ, Conseillère municipale rappelle que dans le cadre de son Plan Climat et des actions visant à sensibiliser les habitants sur les enjeux du développement durable, la commune souhaite soutenir l'achat par les particuliers de composteurs.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir une dynamique individuelle ou collective en matière de réduction à la source des déchets.
- Aider et inciter les particuliers à produire du terreau naturel.

La subvention pour les composteurs existe depuis 2019 et a permis d'aider 9 foyers en 2019 et 23 foyers en 2020.

Conditions pour prétendre à l'aide :

- Fournir un justificatif de domicile (à Mions) datant de moins de trois mois à compter de la demande de subvention pour l'année 2021.
- Remplir un dossier de demande d'aide financière auprès du service développement durable (disponible sur le site Internet de la ville).
- Chaque foyer (déclaré à la même adresse) ne pourra bénéficier que d'une seule fois de ce dispositif de subvention.

Précisions sur l'aide :

- Financement comme précisé ci-dessous, dans la limite du budget prévu pour l'année en cours.

- L'usage est considéré comme collectif à partir de deux foyers ayant un accès commun au composteur.

	<b>Usage</b>	<b>Montant de l'aide</b>
Composteur en bois	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 30 €
Composteur en bois	Collectif	50% du montant d'achat avec un plafond de 60 €
Composteur en plastique	Particulier	30% du montant d'achat avec un plafond de 25 €
Lombricomposteur	Particulier	50% du montant d'achat avec un plafond de 60 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération, comme détaillé ci-dessus.
- **INSCRIT** la somme de 2 000 euros pour le budget 2021.
- **DIT** que la dépense afférente sera inscrite à l'article 6574 du budget 2021 de la commune.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Claude COHEN